



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Architecture

Université catholique de Louvain
(UCLouvain) - Faculté d'architecture,
d'ingénierie architecture, d'urbanisme -
LOCI - Sites de Bruxelles et de Tournai

Fabrice Hénard
Luc Bousquet
Guislain His
Sylvain Jacquot
Bruno Vayssière

28 juin 2019

Table des matières

Architecture : Université catholique de Louvain (UCLouvain)	4
Contexte de l'évaluation	4
Synthèse	5
Présentation de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme - LOCI de l'UCLouvain et de la formation en architecture	6
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	9
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	11
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	11
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	12
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	14
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	14
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	15
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	15
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	16
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	18
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	18
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	19
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	19
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme	20
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	21
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	21
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	21
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	21
Conclusion	22
Droit de réponse de l'établissement.....	23

Architecture : Université catholique de Louvain (UCLouvain)

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019 à l'évaluation du cursus en architecture. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 27 et 28 novembre 2018 à l'Université catholique de Louvain (UCL), accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré 10 représentants des autorités académiques, 30 membres du personnel, 17 étudiants, 8 diplômés et 7 représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité d'évaluation :

- Fabrice Hénard, expert en gestion de la qualité et président du comité d'évaluation
- Luc Bousquet, expert de la profession
- Ghislain His, expert pair
- Sylvain Jacquot, expert étudiant
- Bruno Vayssière, expert pair

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Une fusion réussie des deux anciens ISA et une bonne intégration à l'UCL, contribuant à la stratégie de développement de cette université
- Une bonne organisation de la formation sur les trois campus
- Une formation de qualité fondée sur une démocratie étudiante active
- Une politique scientifique spécifique à LOCI en voie de consolidation
- Une bonne prise en compte des référentiels européens et de la FWB

FAIBLESSES PRINCIPALES

- L'équilibrage perfectible entre les dimensions pratiques et théoriques
- Un besoin d'articulation entre les divers enseignements, pour renforcer la cohérence des parcours de formation
- L'absence d'indicateurs relatifs au suivi du devenir des diplômés, la connaissance encore limitée des opportunités d'emploi et l'absence de consensus quant aux compétences à développer au sein de la formation
- Un plan d'action perfectible, hétérogène et non hiérarchisé

OPPORTUNITÉS

- L'implantation de la formation sur les sites de Bruxelles (ville capitale) et Tournai (partie prenante de l'Eurométropole) pourrait permettre de renforcer la coopération avec les milieux professionnels

MENACES

- Le Décret Paysage renforce l'impression de flou et de choix par défauts des étudiants
- Le manque de communication externe relatif au contenu des enseignements, des prérequis et des taux de réussite, ainsi qu'aux profils de métiers possibles contribue à la mauvaise orientation de certains étudiants

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Maintenir les responsabilités de l'assurance qualité à LOCI pour continuer à spécifier les dispositifs mis à disposition de l'UCLouvain et mieux répondre aux besoins de la faculté et des caractéristiques de la formation.
- Accompagner le décanat dans la rénovation de la formation, notamment l'affinement des AA (assistance, conseil interne ou externe).
- Renforcer l'articulation entre les AA, à préciser au niveau du programme, et les objectifs de la formation par rapport aux métiers de l'architecture.
- Parachever l'intégration du projet scientifique de LOCI à la stratégie scientifique de l'UCL.

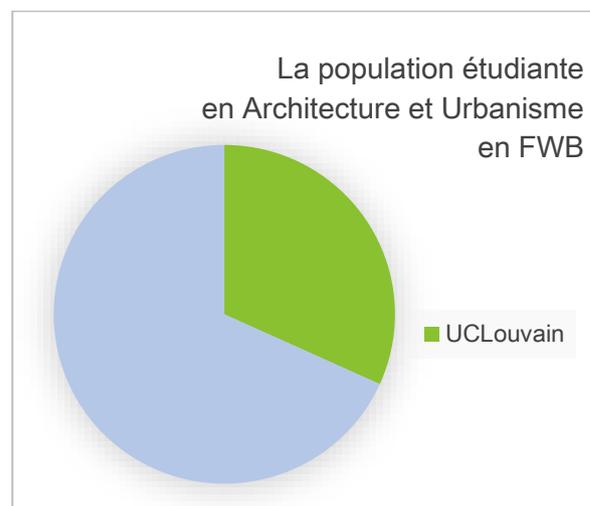
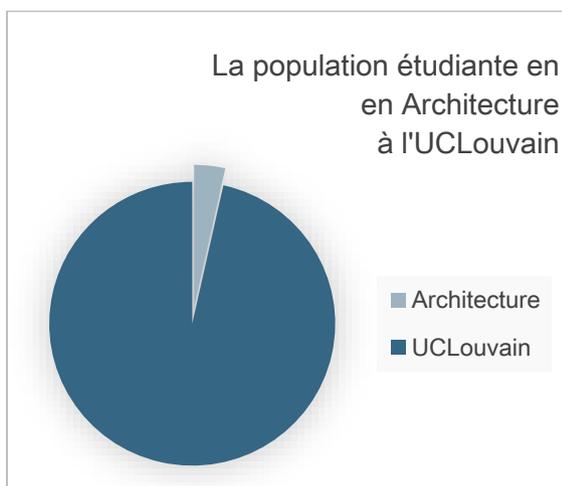
Présentation de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme - LOCI de l'UCLouvain et de la formation en architecture

L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) est une université « complète » couvrant les secteurs des Sciences Humaines (6 facultés), des Sciences et Technologies (4 facultés) et des Sciences de la Santé (2 facultés). L'Université se déploie sur sept sites en Communauté française de Belgique (Louvain-la-Neuve, Bruxelles-Woluwe, Bruxelles-Saint-Gilles, Tournai, Namur, Mons et Charleroi). Elle accueille 30 777 étudiants en 2016-2017. Les programmes d'architecture sont organisés sur les sites de Bruxelles et Tournai.

Le cursus « Architecture », qui fait l'objet du présent rapport, est organisé par la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI) appartenant au secteur des Sciences et Technologies. LOCI a été créée lors de l'année académique 2009-2010 sur le site de Louvain-la-Neuve, à la suite de l'application du décret de la Communauté française de Belgique du 30 avril 2009 intégrant l'enseignement de l'architecture à l'Université. Elle s'étend aujourd'hui sur les sites de Bruxelles et Tournai. En juillet 2010, LOCI a officiellement intégré la formation des grades de bachelier et master architecte, organisés jusqu'alors par les Instituts Supérieurs d'Architecture Saint-Luc de Bruxelles et de Wallonie-Tournai. Associés aux Unités ARCH et URBA, auparavant rattachés à l'École polytechnique de Louvain, l'ensemble de ces enseignements forment la faculté LOCI. LOCI propose trois masters, regroupés sous l'intitulé « Art de bâtir et urbanisme ».

LOCI dispense la formation de bachelier et master en architecture sur les sites de Bruxelles et de Tournai, les formations en ingénierie architecturale et en urbanisme étant organisées sur le site de Louvain-la-Neuve.

En 2016-2017, la population étudiante en architecture (bachelier et master) était de 1116 étudiants, ce qui représente alors 3,5% de la population étudiante totale de l'UCLouvain et 32% des étudiants inscrits dans les formations en architecture et urbanisme en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 Le comité d'évaluation (ci-après « le comité ») estime que LOCI a su valoriser son intégration dans l'Université, qu'elle considère comme une opportunité d'amélioration de la qualité de ses formations, dont celle d'architecte.
- 2 LOCI s'est intégrée dans une université qui mène une réflexion sur son plan stratégique depuis de nombreuses années, ce qui facilite son positionnement institutionnel et celui de ses formations au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et au-delà. Sur un plan stratégique, la formation d'architecte de l'UCLouvain répond aux orientations stratégiques de LOCI et plus globalement de l'UCLouvain, qui a défini un plan stratégique, « Louvain 2020 », décliné en axes et en actions opérationnelles. Ce plan constitue le cadre de développement de LOCI, qui parvient à articuler ses spécificités avec les grandes orientations de l'UCLouvain. LOCI contribue également, et de manière croissante, à la mise en œuvre de la stratégie de l'Université. L'intégration ne signifie pas seulement celui de LOCI dans l'Université, mais également de la contribution de LOCI à la stratégie de développement de l'Université.
- 3 Sur le plan de la qualité de vie offerte aux étudiants, il apparaît que les étudiants de LOCI bénéficient de services supports apportés par l'UCLouvain, qui n'existaient pas ou qui étaient moins étoffés avant l'intégration. Par exemple, les étudiants bénéficient d'accompagnements comme l'aide sociale, l'aide psychologique, de jobs étudiants ouverts en priorités pour les étudiants impécunieux ou encore de services d'orientation étoffés. De même, les étudiants de master ont la possibilité de tutorer des étudiants de bacheliers, et de valoriser leur engagement. Les primo-arrivants peuvent être soutenus par le dispositif « Pack en bloque », pour s'organiser durant les blocus.
- 4 Sur le plan de la gouvernance institutionnelle, LOCI a également bénéficié de la modernisation de la gouvernance de l'UCLouvain, engagée à partir de 2006 et renforcée ces dernières années. Ainsi, le rôle des étudiants dans LOCI et la formation d'architecte est valorisé grâce à une politique ambitieuse de l'Université concernant la démocratie étudiante et la constitution de relais étudiants efficaces (systématisation des délégués de cours, formation de ces délégués...).
- 5 Parallèlement à une intégration réussie à l'Université, le comité considère que la fusion des instituts supérieurs d'architecture a conduit à une amélioration de la qualité de la formation d'architecte.
- 6 Le comité constate que, malgré son éclatement géographique sur trois sites, LOCI est parvenue à garantir une unité facultaire. Les personnels n'hésitent pas à se déplacer d'un site à l'autre, qu'ils soient enseignants ou étudiants. Les processus ont été mis en place pour que la formation fonctionne sans heurt. Le comité salue la qualité de la gestion des horaires et des locaux sur les trois sites. Aucun témoignage n'a indiqué que les trois sites empêchaient la cohérence de la formation ou étaient un obstacle au fonctionnement de LOCI. Il n'est pas certain qu'une réunion sur un site unique enrichirait ou améliorerait l'efficacité de la formation.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 7 Le comité salue la qualité du dossier d'autoévaluation, bien qu'il aurait pu être plus spécifique à LOCI et à la formation évaluée. En revanche, le portage de l'exercice d'autoévaluation est remarquable. Les étudiants rencontrés ont unanimement témoigné de leur connaissance ou de leur participation à l'exercice. Ceci reflète bien l'approche participative évoquée ci-dessus.
- 8 Le comité constate que le dossier d'autoévaluation reflète les doutes d'une faculté qui continue de se chercher. Ainsi, le plan d'action est encore flou, et recouvre des actions de nature hétérogènes, sans véritable priorisation. Certaines actions semblent relever du vœu plutôt que de l'engagement effectif à leur concrétisation. Les responsables des actions sont encore mal identifiés. Le comité comprend que LOCI continue de penser sa stratégie. Ces dernières années ont été essentiellement consacrées à la réussite conjointe de la fusion des deux anciens instituts et de l'intégration à l'Université. Le résultat est effectif et LOCI ne s'est pas éparpillée, bien au contraire. Aujourd'hui, elle a les moyens de peaufiner sa stratégie, et l'avenir de la formation d'architecte.
- 9 Le comité a constaté que l'UCLouvain a développé une forte culture de la qualité en son sein. À son niveau, LOCI cherche à adapter son approche de la qualité, afin de répondre au mieux aux enjeux de ses formations. La mutualisation des approches qualité respecte à la fois l'approche de l'UCLouvain et les spécificités de LOCI. Ainsi, LOCI applique les critères d'une formation de qualité, définie par le Conseil de l'enseignement et de la formation de l'UCLouvain, ce qui permet la construction d'une approche commune de l'offre de formation quelle que soit la formation concernée.
- 10 La faculté a pris le temps nécessaire pour développer une approche qualité qui convienne aux enseignants et fasse sens pour les formations. Ainsi, elle est bien accueillie par les enseignants de la formation d'architecte, par exemple sur les modalités d'évaluation des enseignements. Pour autant, il reste des progrès à faire en matière d'assurance qualité propre à la formation d'architecture. L'UCLouvain met à la disposition de ses facultés des outils, qui restent à mettre en œuvre ou à adapter. Le comité estime que les feedbacks sur la qualité restent insuffisamment développés (EEE et enquêtes alumni) et que la prise en compte des retours étudiants est encore à améliorer.
- 11 La consultation des milieux professionnels et le suivi des étudiants diplômés semblent insuffisants pour la formation d'architecte de LOCI. La faculté met en avant le profil souvent double des enseignants qui exercent souvent une pratique d'architecte en parallèle. Le comité estime que ce champ professionnel évolue vite. Les retours sont essentiels pour garantir l'adéquation de la formation aux multiples besoins des métiers de l'architecture – et pas seulement à la maîtrise d'œuvre exercée en cabinet libéral. L'UCLouvain développe les enquêtes de diplômés notamment à travers le CEFO ou des projets spécifiques pour répondre aux priorités d'insertion professionnelles du Plan 2020. Ces enquêtes mériteraient d'être systématisées pour la formation d'architecte.
- 12 Le comité souligne l'ambition de LOCI de développer une politique scientifique de qualité. Là encore, le développement de la recherche en architecture a bénéficié de l'impulsion de l'UCLouvain et de sa stratégie scientifique ainsi que de l'appui opérationnel des services de l'Université. La politique scientifique de LOCI est en voie de structuration, là encore élaborée de façon collaborative. Le projet scientifique existe, il est « prêt à l'emploi ». Il revient à l'UCLouvain de définir comment elle l'intègre au niveau de sa politique d'établissement.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 13 Sur le plan du pilotage de la formation en architecture, celle-ci est, comme les autres formations de LOCI, conduite collectivement. Les commissions pédagogiques ont un rôle essentiel d'articulation entre le vécu des enseignants et des étudiants sur le terrain et les orientations définies au niveau stratégique. LOCI est gouvernée dans un cadre commun (celui de l'UCLouvain) en suivant des objectifs stratégiques tant sur la formation que sur la recherche. La formation d'architecte peut décliner les spécificités de sa formation (par exemple, l'enseignement en atelier) et tenir compte du profil de ses étudiants. Il semble qu'un bon équilibre des pouvoirs est atteint au sein de LOCI. Les commissions pédagogiques et les responsables de chaînes de matières (dénommées domaines dorénavant) sont actifs et rendent compte de leur activité à chaque niveau. Le comité souligne le professionnalisme et le haut niveau d'engagement des enseignants responsables de chaînes de matières, même si leurs décharges horaires restent faibles. Les responsabilités des instances de décision et de consultations sont claires et correctement assurées. Ainsi, le mode de gouvernance participatif, que revendique LOCI, n'empêche pas une gouvernance efficace, comme en témoigne le bon niveau de réactivité en cas de problème soulevé par les étudiants, les enseignants ou le personnel administratif, ainsi que les multiples initiatives de l'UCLouvain visant la simplification administrative.
- 14 La commission de programme BARC-MARC et le Bureau facultaire garantissent l'alignement du pilotage des formations entre les facultés et l'UCLouvain, en coordination avec l'ADEF au niveau institutionnel. En outre, le comité estime que l'organisation en sous-groupes (par site, mais aussi transversaux) impliquant les enseignants, s'adapte aux contraintes de site tout en travaillant au niveau facultaire. Une plus forte implication des étudiants dans ces sous-groupes serait à envisager pour renforcer la pertinence de la formation et mieux tenir compte des besoins des étudiants (en sus de ceux exprimés lors des évaluations des enseignements, ce qui pourrait permettre de nourrir les débats au sein de la commission BAR-MARC où les délégués étudiants sont présents).
- 15 L'UCLouvain propose aux facultés des outils pour élaborer et réviser les programmes. Ces outils, d'usage souple d'application et élaborés sur mesure, sont régulièrement utilisés par les responsables de la formation architecte (par exemple, l'adaptation des questionnaires d'évaluation des enseignements par le Louvain Learning Lab (LLL) pour ce qui relève des évaluations spécialisées – il existe également des questionnaires standards, prisés par LOCI pour permettre les comparaisons sur la durée). Là encore, LOCI bénéficie des initiatives visant l'efficacité, comme la simplification de la gestion académique de l'offre de formation engagée en 2015.
- 16 De même, l'intégration à l'UCLouvain permet à LOCI de se décharger de la gestion de services communs, du ressort de l'Université. Ceci laisse une marge de manœuvre aux responsables de la faculté pour s'investir dans le pilotage de la formation et de profiter de l'appui de l'université. Ainsi, la qualité de l'enseignement bénéficie des services proposés par l'Administration de l'Enseignement et de la Formation de l'UCLouvain (ADEF).

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 17 LOCI bénéficie de l'action de l'Administration des relations extérieures de la communication de l'UCLouvain (l'AREC), qui veille notamment à ce que la communication interne soit efficace.
- 18 Malgré une implantation sur trois sites, la communication interne est fluide entre les administrations, la communauté académique et les étudiants de LOCI. La faculté cherche à rationaliser la quantité d'informations, l'efficacité étant parfois mise à mal par l'abondance de courriels. Des plateformes virtuelles et des newsletters facultaires sont prévues.

- 19 Le comité estime donc que le dispositif de communication interne est complet, performant et en développement continu.

RECOMMANDATIONS

- 1 Maintenir les responsabilités de l'assurance qualité à LOCI, pour continuer à spécifier les dispositifs mis à disposition de l'UCLOUVAInet mieux répondre aux besoins de la faculté et des caractéristiques de sa formation (par exemple, l'enseignement en atelier en est une, et mérite une approche de la qualité de l'enseignement et de l'évaluation des étudiants particulière).
- 2 Renforcer la qualité de l'analyse des résultats d'évaluations des enseignements et des enquêtes *alumni*.
- 3 Parachever le projet scientifique de LOCI en créant un institut de recherche dédié. Cette dernière étape, essentielle pour achever la mue de cette formation et sa pleine intégration au sein de l'université, est cruciale en termes de reconnaissance vis-à-vis des autres facultés historiques de l'UCLouvain. Elle favorisera les fertilisations croisées avec les autres instituts de recherche de l'UCLouvain. Elle permettra également à la faculté de préparer la nouvelle étape de son développement, car elle dispose du potentiel nécessaire pour rivaliser à moyen terme avec les meilleures écoles au niveau européen.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 20 LOCI a pris en compte l'ensemble des référentiels existants au niveau européen et au sein de la FWB concernant la profession d'architecte. Une analyse comparative des spécificités de cette formation en FWB et en France a été conduite.
- 21 La formation prend également en compte les orientations de l'Ordre des Architectes qui a défini des référentiels de compétences déclinés dans certains modules. Le comité des experts salue la capacité de LOCI à avoir su intégrer les diverses références, contraignantes ou non, lors de la construction de la formation, et dans la définition des acquis d'apprentissage (AA).
- 22 Les besoins des professionnels sont également pris en compte, à travers plusieurs canaux : les groupes de travail avec des professionnels (exemple sur les finalités de la formation, dès 2013), les consultations régulières, l'apport des enseignants qui ont une pratique professionnelle, des enquêtes auprès des professionnels et des diplômés. LOCI demeure en phase de réflexion au regard du type d'acquis d'apprentissage, notamment en termes de spécialisation. Les demandes des étudiants sont diverses. LOCI cherche à y répondre dans la mesure de ses capacités organisationnelles. Force est de constater qu'il n'existe pas encore de consensus au sein de la communauté enseignante et des étudiants sur les compétences à développer durant cette formation au regard des opportunités d'emploi, qui sont loin d'être connues de tous. Nombreux semblent être les étudiants qui découvrent la réalité des débouchés une fois en formation ou en rencontrant des anciens et des professionnels. Le comité comprend aisément que durant ces dernières années, LOCI a d'abord cherché à s'articuler avec l'université dans laquelle elle s'intégrait et à organiser une fusion d'établissement de culture fort différente.
- 23 Le débat reste donc aujourd'hui posé sur les objectifs de la formation et leur portage collectif au sein de LOCI. Le comité encourage donc LOCI à poursuivre le débat sur les objectifs, puis de préciser les acquis d'apprentissage et la pédagogie adéquate. L'implantation de la formation sur deux sites (Bruxelles et Tournai) où une grande variété d'employeurs potentiels de diplômés en architecture sont implantés, est une possibilité pour renforcer la coopération avec les milieux professionnels locaux, nationaux et européens, et aboutir à une formation préparant aux métiers d'aujourd'hui et demain. Le comité constate combien LOCI cherche à organiser les partenariats en les institutionnalisant et en animant l'interface université / employeurs (par exemple, LOCI Local sur Tournai).
- 24 La recherche constitue un autre angle sur lequel doit être menée la réflexion relative à la pertinence et l'organisation de la formation. Le bachelier n'est pas professionnalisant, et conduit au master, que LOCI entend ancrer davantage sur son potentiel scientifique. Les activités de recherche autour de la thématique de l'habitat se structurent et ambitionnent de former un nombre significatif de doctorants.
- 25 Le comité salue l'expansion des relations internationales. Les partenariats interinstitutionnels avec des établissements enseignant l'architecture, l'urbanisme et l'ingénierie, sont encore peu nombreux mais sont en augmentation ces derniers temps. Le comité des experts estime que LOCI pilote son développement international avec prudence et rigueur, en privilégiant les partenariats actifs, et en s'insérant dans les coopérations internationales déjà existantes à l'UCLouvain.

- 26 L'internationalisation se vit également « *at home* », et ne se limite pas à la mobilité. Les étudiants apprécient la venue des professeurs invités qui internationalisent efficacement leur perception de l'architecture et de son rôle outre-frontières. Comme indiqué plus haut, LOCI ancre la formation à l'échelle européenne et connaît bien les spécificités de l'offre en architecture-urbanisme. Ceci aide à l'élaboration d'une formation harmonisée avec les critères attendus d'un diplômé en architecture (c'est moins vrai en urbanisme, moins régulé) au niveau européen.
- 27 Toutefois, la mobilité des étudiants en architecture demeure encore faible, alors que les retours sont positifs pour les étudiants qui en ont bénéficiée.
- 28 De même, le niveau des langues étrangères pratiqué ne semble pas adéquat avec les exigences des métiers de l'architecture opérant à l'étranger.
- 29 Au-delà de ces potentiels déjà exploités, le comité estime toutefois qu'il manque encore d'un cadre stratégique exposant les objectifs spécifiques de l'internationalisation à LOCI et en architecture.
- 30 C'est d'autant plus dommageable que l'effectif étudiant est très internationalisé, du fait de la position géographique frontalière pour le site de Tournai et de la position centrale de Bruxelles au sein de l'Europe.
- 31 Il s'agirait aussi d'adopter une posture plus proactive sur le point spécifique des étudiants français. Leur surreprésentation dans l'effectif, liée à la politique sélective de l'enseignement de l'architecture en France, n'est pas suffisamment considérée comme un atout. Comment faire pour que la faculté soit perçue comme une offre possible, rivalisant avec les ENSA française et non pas comme une « école de secours » pour les étudiants non-admis en France avec les moyens d'étudier en Belgique ? Le comité des experts prévient que l'enseignement de l'architecture en Belgique ne doit pas devenir l'enseignement des refoulés ni des étudiants bien nés capables d'étudier en Belgique.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 32 LOCI a fait fructifier l'image positive des écoles d'architecture avant la fusion. Elle optimise son intégration à l'UCLouvain en mettant en avant la réputation de la formation et de la recherche de l'université en Belgique et au-delà. LOCI peut s'appuyer sur l'AREC déjà citée, qui œuvre à la valorisation de l'université dans son ensemble. De ce fait, LOCI ne cherche pas forcément à se démarquer, mais bien à se conformer aux actions extérieures de l'UCLouvain, dont elle profite pleinement.
- 33 La politique de communication externe est prise au sérieux par l'UCLouvain qui y consacre des moyens humains, et qui déploie un panel d'outils, notamment les réseaux sociaux. Même s'il est difficile d'identifier les leviers de communication les plus adéquats, le comité des experts constate que l'UCLouvain a su mettre en avant les spécificités et les atouts de LOCI, l'activité intense qui y règne (colloques, etc.) et promeut l'image d'un établissement et d'une faculté dynamique.
- 34 LOCI ne communique pas encore assez sur ses résultats. Elle aurait tout à gagner à le faire, par exemple sur les taux de placement des étudiants en architecture, les types d'employeurs et les stages proposés. De même, elle communique trop peu sur les profils de ses étudiants, ce qui montrerait la diversité des étudiants en architecture et pourrait susciter des vocations parmi des élèves du secondaire ou étudiants en réorientation qui n'y auraient pas songé.

RECOMMANDATIONS

- 1 Développer la compréhension des possibilités offertes par cette formation, en termes de perspectives d'insertion professionnelle et de recherche, afin que les étudiants puissent réaliser des choix plus éclairés.
- 2 En parallèle, accompagner plus fortement les étudiants dans la construction de leur cursus.
- 3 Renforcer la communication externe sur les résultats des performances des étudiants et leur destination professionnelle.
- 4 Améliorer la compréhension de la formation d'architecte proposée par LOCI, pour un public néophyte, sur les entrants, les pédagogies, l'organisation de la formation et les sorties de la formation en emploi et/ou en recherche.
- 5 Continuer d'affiner la description des acquis d'apprentissage, en lien avec les différentes compétences attendues pour les métiers utilisant l'architecture et l'urbanisme.
- 6 Décliner la stratégie internationale de l'UCLouvain au niveau de LOCI et établir un cadre d'intervention stratégique sur l'internationalisation de la formation en architecture. Les prémices sont déjà présentes. Il s'agit de prioriser les objectifs (notamment, en quoi l'internationalisation peut servir la qualité de la formation et de sa recherche).

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 35 Le comité constate que LOCI a su se démarquer des cycles d'études du Processus de Bologne-classique pour penser la formation en cinq ans, selon un continuum entre le bachelier et le master. Ceci tient compte du caractère non professionnalisant du bachelier, qui conduit naturellement au master.
- 36 L'UCLouvain a choisi de définir certaines UE sous forme annuelle plutôt que semestrielle. C'est une opportunité pour l'enseignement par projet, prisé en formation d'architecture.
- 37 Le schéma présentant les UE de cette formation est clair pour comprendre leur cohérence. Il est graphiquement compréhensible en termes de poids ECTS. Dans le même temps, ce schéma démontre l'approche holistique de la formation, que LOCI cherche à promouvoir. Ce sera le véritable enjeu de la formation.
- 38 Le comité entend la difficulté de LOCI de proposer une progression de l'acquisition des AA qui respecte également la flexibilité des parcours induite par le décret Paysage. Reste que la notion de prérequis doit être questionnée car elle n'est pas forcément pertinente pour toutes les disciplines. Le trajet de progression décrit dans l'analyse du programme de formation des étudiants est beaucoup moins linéaire dans la réalité. Il ne semble pas forcément pertinent de spécifier les acquis d'apprentissage par site, puisque la formation relève d'une entité unique, l'UCLouvain et sa faculté LOCI.
- 39 Autant les AA sont précis pour chaque UE, autant ils restent génériques au niveau de la formation, sans lien concret ou démontrés avec les compétences demandées par les métiers de l'architecture.
- 40 Le comité comprend difficilement l'articulation entre les AA et les modalités pédagogiques proposées ainsi que les modes d'évaluation. Malgré les efforts pour présenter les parcours possibles pour les étudiants et la synergie entre certaines UE, ces derniers peinent encore à saisir toutes les possibilités et à naviguer entre les options offertes pour constituer un parcours cohérent au regard de leurs objectifs de formation. La flexibilité qui leur est offerte par le décret Paysage renforce cette impression de flou et de choix par défaut des étudiants.
- 41 Le comité considère que l'agencement par chaîne de matières et par blocs en quadrimestre améliore la compréhension de la progression des acquis d'apprentissage et conseille de la maintenir, mais de renforcer en parallèle l'accompagnement des étudiants dans la construction de leur parcours.
- 42 L'enseignement d'atelier est la colonne vertébrale de la formation à LOCI. Elle demeure toutefois l'apanage des enseignants d'ateliers. Les autres enseignements apparaissent comme théoriques et parfois satellites pour les étudiants, les amenant parfois à les sacrifier au profit des « nécessités » de l'atelier. Une fraction trop importante d'étudiants tend à négliger les cours théoriques au profit de l'atelier, ce qui a pour conséquence de prolonger la durée totale de la formation pour acquérir l'ensemble des crédits requis et à déstructurer leur cursus. A l'inverse, pour les étudiants brillants en enseignements théoriques mais qui

le seraient moins en projet, le DAE souligne que les échecs de projet en architecture ont également un impact sur l'allongement des études.

- 43 L'enseignement en atelier semble être la doxa, dont les vertus pédagogiques ne sont pas pleinement interrogées. C'est un questionnement qui traverse toutes les formations d'architecture et plus globalement toutes les formations avec des orientations « métier » marquées. Il convient donc de s'interroger sur l'équilibre entre théorique et pratique, en construisant des pédagogies favorisant la fertilisation croisée lisible et visible pour les étudiants. Il ne faut pas seulement compter sur la prescience des étudiants pour faire le lien entre les différents enseignements délivrés. Il s'agit d'incarner le croisement des compétences et des savoirs en travaillant ensemble à l'élaboration d'exercices et en faisant participer plus et mieux les enseignants des cours théoriques à l'atelier de projet.
- 44 Le comité estime qu'il y a une conscientisation dans la faculté, sur la nécessité de moderniser la formation. Cette culture du consensus, produit d'un mode de gouvernance coopératif et pouvant sembler complexe au premier abord mais se révélant efficace au final, s'avèrera un atout pour cette modernisation. La modernisation passera par le questionnement non seulement des contenus, mais surtout des modalités afin de les enseigner.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 45 Le comité n'a pas de remarques sur les UE en tant que telles. Il souligne les efforts de LOCI pour favoriser la transversalité des apprentissages, via l'enseignement en atelier, mais pas seulement. Les étudiants bénéficient de nombreuses possibilités de mobiliser les compétences et connaissances acquises (stages, ateliers TFE, projets thématiques en bachelier, Questions d'architecture en master...).
- 46 Les stages sont correctement suivis par les enseignants, même s'il leur est difficile de suivre individuellement les étudiants. Les stages en cabinet d'architecture emportent l'adhésion des étudiants en comparaison au stage d'observation, qui semble sacrifié au profit de l'enseignement en atelier, très (trop ?) chronophage. Bien qu'il s'agit d'une obligation légale, le comité s'interroge par ailleurs sur la plus-value du stage (notamment le second stage avec une durée plus longue que le premier) et n'a pas relevé d'arguments au sein de LOCI permettant de comprendre en quoi il apportait une valeur ajoutée à la qualité de la formation.
- 47 Le comité a observé plusieurs innovations pédagogiques particulières, étant souvent le fruit d'initiatives individuelles d'enseignants (par exemple dans l'évaluation des étudiants pour les ateliers) mais insuffisamment diffusées. Il s'agit aujourd'hui de diffuser et de mutualiser ces pratiques au sein de la formation voire de LOCI tout entière. A plusieurs égards, l'apprentissage par projet est envié par d'autres formations. Il convient d'en être conscient mais de mieux expliciter quels en sont les avantages ainsi que les limites. Pour ce faire, les enseignants de LOCI bénéficient des services d'appui tels que QOPA et LLL. De même, l'UCLouvain met à disposition tous les guides pour rédiger des acquis d'apprentissage, suite au projet institutionnel Louvain Learning Outcomes de 2015-2016. Ce sont des atouts pour réussir la modernisation de la formation.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 48 La formation d'architecte est organisée de manière cohérente au regard de sa structure. Le séquençage des UE permet l'apprentissage progressif. Pour autant, cette cohérence conceptuelle ne se décline pas forcément sur le terrain, au niveau opérationnel. Les enseignants semblent poursuivre leurs propres objectifs, déclinés au sein de l'UE dont

elles/ils ont la charge d'enseignement. La formation exige des étudiants qu'elles/ils fassent le lien entre ces UE. Ceci semble difficile pour des étudiants, même au niveau master.

- 49 Le TFE est justement utilisé comme outil de la cohérence, ce qui est une ambition intéressante. Cependant, il n'est pas organisé comme tel et arrive trop tard dans la formation pour que les étudiants construisent au mieux cette cohérence à leur bénéfice.
- 50 Le comité des experts a particulièrement apprécié la profondeur de la réflexion sur l'autonomie de l'étudiant, qu'a menée LOCI en 2018. Les conclusions ne semblent pas encore totalement tirées sur le plan de l'organisation des études et encore moins dans la mise en œuvre de la formation d'architecte.
- 51 Ainsi, le comité constate que les étudiants sont soumis à un rythme d'étude effréné, qui les oblige à arbitrer sur des critères pas forcément académiques et à s'organiser entre eux pour « prendre les cours » sans y assister forcément. Comme indiqué, l'enseignement en atelier domine et de nombreux enseignements sont considérés comme périphériques, donc sacrifiés, mettant parfois en péril la diplomation. Il n'existe pas de véritable réflexion sur la répartition des heures encadrées et non encadrées à LOCI. La charrette est intégrée comme faisant partie de la normalité de la formation d'architecte. Cette intériorisation de la charrette comme mode de vie étudiantin présente des risques sociaux, voire sanitaires, pour certains étudiants.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 52 L'organisation annuelle de certaines UE plutôt que semestrielle permet à l'étudiant de faire ses preuves sur une année complète, ce qui devrait faciliter l'évaluation de ses résultats.
- 53 Les modalités d'évaluation n'appellent pas de
- 54 remarques particulières. La réflexion sur les acquis d'apprentissage a été accompagnée d'une révision des modalités d'évaluation des étudiants. Ces derniers sont satisfaits des modalités d'évaluation, et les connaissent en amont de leurs examens.
- 55 Là encore, le comité constate l'apport des services de l'UCLouvain pour la qualité des examens avec la QOPA pour le suivi institutionnel de la qualité des examens et le service LLL qui apporte conseils aux enseignants. Ceux de LOCI en bénéficient régulièrement à leur demande. Ceci conduit à une cohérence dans les modalités d'évaluation des examens au sein de la faculté.
- 56 Le comité n'est pas toutefois convaincu que les évaluations du projet d'architecture permettent aux étudiants de mobiliser l'ensemble des compétences et des connaissances acquises durant les années – ce qui permettrait aux étudiants de revoir leurs bases. Ce type d'évaluation ne permet pas non plus de détecter les besoins de formation à approfondir avant la diplomation, à travers des cours de rattrapage ou adaptés à des lacunes qui seraient repérées parmi les étudiants. De même, ni le TFE ni le stage, pourtant censés balayer les compétences et connaissances acquises, ne sont des moyens de détecter les manques et de confirmer que les acquis sont bien développés. Les évaluations semblent encore trop déconnectées les unes des autres selon les modules et les types d'enseignement. Au-delà du calcul numérique des notes obtenues lors des différents examens, la faculté est démunie pour suivre la qualité des emplois de ses diplômés. Les questionnaires de suivi des diplômés et les enquêtes employeurs confirment que l'insertion est bonne, et que par conséquent, la formation est de qualité. Il s'agit néanmoins de s'interroger aujourd'hui sur l'adéquation de l'évaluation aux compétences et connaissances utiles pour les métiers de l'architecture.
- 57 Le comité des experts confirme que les jurys de TFE devraient inclure un nombre plus important d'employeurs. Il est également essentiel que ces employeurs représentent la diversité des recruteurs de diplômés de LOCI. Ce n'est pas encore le cas.

RECOMMANDATIONS

- 1 Renforcer l'articulation entre les AA, à préciser au niveau programme, et les objectifs de la formation par rapport aux métiers de l'architecture. Une piste pourrait être de représenter la formation sous forme de matrice plutôt que de programme. La matrice permet notamment le croisement des AA et des UE.
- 2 Assurer la cohérence entre AA, objectifs pédagogiques, mise en œuvre de la pédagogie et critères d'évaluation (à l'heure actuelle, il est difficile de savoir si les critères ont été effectivement enseignés).
- 3 Engager une réflexion sur la pertinence de l'enseignement en atelier et l'implication des UE d'enseignement théorique dans celui-ci.
- 4 Explorer, avec l'appui des services de l'UCLouvain à la pédagogie, des modes d'évaluation alternatifs qui permettent de mesurer la maîtrise des acquis d'apprentissage au niveau des UE et de la formation toute entière. L'affinement de ces AA devait être conduit en parallèle avec la définition des méthodes d'évaluation adéquates – sans doute plus éloignée de la note, qui reste sacralisée sans garantir l'objectivité. Il s'agit de mettre au point une appréciation plus qualitative mais documentée à partir de critères redéfinis avec les employeurs.
- 5 Identifier, capitaliser et diffuser en interne à LOCI ou à l'échelle de l'UCLouvain, les innovations pédagogiques développées au sein de la formation, qui restent encore trop restreintes à leur enseignant initiateur.
- 6 Lancer une réflexion sur :
 - a. La valeur ajoutée pédagogique du stage, et son articulation possible avec le TFE et l'enseignement par projet, en termes d'acquisition d'AA.
 - b. La répartition des heures encadrées et non encadrées, pour questionner la pertinence et la récurrence des charrettes.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 58 La formation d'architecte de LOCI est portée par une équipe solide et motivée d'enseignants extrêmement variés. Le comité des experts salue la capacité de LOCI à partager une culture commune de la qualité de la formation, conduisant à la fois à l'emploi et à la recherche, alors que les personnels sont intrinsèquement de profils différents (praticiens, théoriciens) selon l'historique de leur parcours, encore marqué par la fusion et l'intégration à l'UCLouvain.
- 59 L'UCLouvain peut mettre à disposition des dispositifs de formation continue de bonne qualité. Le problème se situe dans la capacité de l'équipe de LOCI d'identifier les réels besoins d'une équipe enseignante aussi variée, tout en n'ayant pas terminé la réflexion sur les acquis d'apprentissage de la formation. Le comité des experts conseille de ne pas engager un plan de formation continue avant d'avoir achevé la réflexion sur les AA, redéfinis les pédagogies et les types d'évaluations au niveau de chaque UE et de la chaîne des domaines.
- 60 Le comité signale que le profil majoritairement praticien des enseignants dans les écoles reste un atout de cette formation. Elle considère toutefois qu'il s'agit d'assurer la qualité pédagogique de ces praticiens, et de les appuyer en ce sens. L'enseignement en atelier exige par exemple de savoir mobiliser des aspects théoriques que les praticiens ne maîtrisent pas forcément. D'autre part, si LOCI entend offrir de multiples opportunités d'emploi dans le secteur de l'architecture, les enseignants – praticiens et théoriciens – auront besoin d'être accompagnés. En outre, l'orientation recherche qu'a pris opportunément LOCI, exigera des profils d'enseignants différents, ou du moins complémentaires à ceux des praticiens. Surtout, il s'agit pour LOCI de réussir à faire travailler ensemble des personnels de profils différents pour que la formation se fonde sur la pratique et la recherche. Il appartient donc à LOCI de penser plus en amont ce que la recherche apporte à la pertinence et l'efficacité de la formation d'architecte aujourd'hui. Cette question commence à être débattue au sein de la commission prospective, qui prépare les débats au sein du bureau de la faculté. Le cadre d'extinction et les départs en retraite attendus à LOCI offrent des possibilités de repenser les profils enseignants à recruter. Il apparaît évident que cette réflexion doit tirer parti de l'expertise d'autres pays, plus avancés sur l'articulation enseignement-recherche en architecture.
- 61 Le comité comprend que l'inclusion à l'UCLouvain et la fusion des écoles ainsi que les réflexions sur la qualité de la formation aient mobilisé les enseignants à un niveau très élevé. Nombreux sont les témoignages de longues séances de travail, cumulées avec d'autres fonctions pour les professionnels et les académiques engagés dans d'autres facultés de l'UCLouvain. Le comité s'interroge sur la possibilité de LOCI de dégager suffisamment de temps pour poursuivre la réforme de la formation, sans sur-mobiliser les personnels au risque d'éteindre leur motivation. Or, la réussite de la rénovation de la formation exige une grande coopération entre enseignants, étudiants et milieux professionnels. Il appartiendra au décanat de trouver les moyens adéquats de mobilisation des personnels dès 2019, par exemple en modérant le nombre de rencontres physiques et

en mobilisant davantage à distance. C'est un mode de conduite du changement qu'il faut engager, et LOCI pourrait être aidée dans cette tâche, au moins dans la conception. Par exemple, pour innover dans les modes de travail collaboratif autour de l'affinement des AA, il pourrait être opérant d'identifier des temps courts (un à deux jours) de réflexion intensive du mode projet (puisque beaucoup d'enseignants maîtrisent et enseignent ce mode de travail...), permettant de produire collectivement et de favoriser la coopération au sein de la communauté pédagogique.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 62 Le comité considère que les conditions d'apprentissage sont excellentes pour assurer une formation d'architecte. Les locaux sont corrects, bien équipés. Les étudiants disposent d'une bibliothèque fournie. Des locaux pour les travaux de groupe sont disponibles.
- 63 La plateforme MOODLE est bien utilisée par l'équipe enseignante et les étudiants. Elle leur apporte satisfaction.
- 64 La dispersion des locaux n'apparaît pas comme un obstacle aux étudiants et aux enseignants. Seuls les personnels de soutien, administratif et technique, doivent souvent se déplacer.
- 65 L'UCLouvain met à disposition des enseignants plusieurs supports pédagogiques. Certains sont d'usage obligatoire comme les fiches de cours en ligne, d'autres sont laissés à discrétion comme Moodle. Il serait pertinent d'accompagner les enseignants dans l'usage de ces supports, qui prendront toute leur place à l'avenir.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 66 Le manque d'information sur la réalité de la formation et des métiers en architecture amène des étudiants à choisir un parcours qui peut ne pas leur convenir en définitive. Il en découle un taux d'abandon non négligeable, confirmé par des étudiants qui découvrent parfois en fin de première année que cette formation ne leur permet pas de s'épanouir. Cette situation met LOCI sous pression, puisque le soutien aux primo-arrivants peut s'avérer inutile si ceux-ci ne sont pas convaincus de leur choix.
- 67 Le comité considère que c'est en amont, bien avant l'inscription pédagogique en première année, que les étudiants doivent pouvoir s'engager. Ceci exige une amélioration de la communication externe sur les contenus enseignés, les prérequis pour réussir cette formation, les taux de réussite et les profils de métiers possibles. Il s'agit de mieux coopérer encore avec le CIO de l'UCLouvain, pour souligner les conditions de réussite aux études d'architecture, de façon à mieux orienter les étudiants ainsi que ceux qui se réorientent et se destinent à ce type de formation (ex. les diplômés de hautes-écoles et écoles supérieures des arts). Les actions d'ouverture comme les salons et les portes ouvertes sont à conserver, tout en améliorant l'information des candidats à cette formation, sur les exigences académiques. Le comité des experts comprend la difficulté de concilier actions visant à attirer les étudiants dans un climat de compétition interuniversitaire tout en tenant un discours franc sur la difficulté de ces études.
- 68 D'autre part, le comité estime que la promotion des dispositifs tels que Passeport pour le Bac ou la semaine SMART (Semaine Multi-site pour l'Aide à la Réussite et à la Transition), proposés par l'UCLouvain, devrait être renforcée pour l'ensemble des primo-arrivants.
- 69 Les étudiants bénéficient des nombreux services de remédiation offerts par l'UCLouvain et d'information-conseil (ex. conseillers aux études ou cellules pédagogiques locales). La spécificité de la formation en architecture, où la pratique est importante, exige un

accompagnement spécifique que le LOCI a su mettre en place, optimisant des expériences acquises dans les deux écoles.

70 L'accompagnement administratif des étudiants et des enseignants est apprécié.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

71 Le comité estime que LOCI dispose d'un arsenal d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la formation, rénové lors de la fusion et de l'intégration à l'UCLouvain.

72 Il reste à approfondir le système de suivi des résultats (poursuite d'études, insertion professionnelle) en fonction des profils des étudiants (notamment pour identifier les profils à succès et déterminer ensuite des dispositifs de remédiation pour les étudiants en cours de formation, ainsi qu'une information plus adaptée aux candidats désireux de s'engager dans des études d'architecture).

RECOMMANDATIONS

- 1 Envisager d'accompagner le décanat dans la rénovation de la formation, notamment l'affinement des AA à travers une mission d'assistance et de conseil (services internes à l'UCLouvain, consultants). Il s'agit de parvenir à mobiliser les enseignants sur la durée sans éroser leur motivation.
- 2 Harmoniser systématiquement les supports de cours avec l'appui des services compétents de l'UCLouvain.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 73 Le comité salue la qualité de l'auto-évaluation, que LOCI a menée pour la première fois. L'appui des services dédiés à l'assurance qualité de l'UCLouvain est notable (QOPA) ainsi que de plusieurs facultés de l'UCLouvain qui ont apporté leur expérience. Le dossier d'autoévaluation constitue une base solide de travail, dont la plupart des conclusions ont été confirmées par le comité.
- 74 Il manque cependant des aspects particuliers à la formation en architecture, qui auraient permis d'identifier les progrès de la faculté en assurance qualité et ses besoins particuliers. Le comité aurait sans doute conduit plus efficacement ses entretiens si le dossier d'autoévaluation avait été plus spécifique à la formation, plutôt qu'à l'université ; il reflète davantage l'établissement que la formation d'architecture.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 75 L'analyse SWOT correspond aux constats conduits par le comité. Elle est présentée de manière dynamique, bénéficiant de l'expérience de l'UCLouvain.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 76 A la lecture du dossier d'autoévaluation, les actions présentées sont très hétérogènes. Certaines actions sont à la limite de l'exhortation ou du vœu. Les responsables sont parfois identifiés très génériquement.
- 77 A l'issue de la visite, le comité considère que le plan d'action s'articule autour de 4 axes éminemment pertinents. Le comité rappelle le besoin de prendre du temps pour affiner les acquis d'apprentissage correspondant aux multiples possibilités offertes par la formation, tant en recherche qu'en insertion professionnelle. Il reste donc à poursuivre cette réflexion, puis dans un second temps, il s'agira de mobiliser voire de créer, les dispositifs qui permettront aux enseignants et étudiants de la faculté d'opter pour des méthodes d'enseignement et d'apprentissage adéquates. Le comité des experts estime qu'il ne s'agit pas de refonder la formation actuelle, qui répond aux critères et référentiels de compétences européens et nationaux, mais plutôt d'affirmer la spécificité de cette formation à LOCI.
- 78 La qualité du dialogue inter-acteurs engagée à LOCI depuis plusieurs années, et le soutien des dirigeants de la faculté et de l'université constituent des conditions favorables pour continuer les réformes en cours. L'inclusion et la fusion ont été réussies et constituent autant de conditions idéales pour penser le futur de la formation en architecture.

Conclusion

Cette formation de très bonne qualité permet aux étudiants d'entrer sur le marché du travail et de poursuivre leurs études en recherche après le master.

L'intégration à l'UCLouvain et la fusion des deux écoles ont été mises à profit pour offrir des nouvelles potentialités de développement et d'amélioration de la qualité de la formation. L'image de qualité professionnelle émanant des deux écoles se conjugue à la réputation scientifique de l'UCLouvain. Un équilibre a été trouvé, œuvre de plusieurs années de mise en commun et d'une culture du changement portée avec succès par une communauté enseignante engagée.

Aujourd'hui, LOCI offre une formation qui relève d'un établissement d'enseignement supérieur de niveau européen. Les étudiants et les enseignants bénéficient de services et d'appui permettant des apprentissages de grande qualité.

Le potentiel de recherche de LOCI est un atout pour l'UCLouvain, qu'il s'agit pour l'université de faire fructifier.

Reste à poursuivre la modernisation de la formation – il ne s'agit pas d'une révolution, mais bien d'une réforme déjà engagée – pour assurer sa pertinence au regard des évolutions prévisibles des formations aux métiers de l'architecture.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du *cluster*
« Architecture-Urbanisme »
(Archi-Urba)
2018-2019

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Depuis près de dix ans, LOCI réunit architectes, ingénieurs architectes et urbanistes dans un projet de construction facultaire sur ses trois campus: Bruxelles, Tournai, Louvain-La-Neuve.

Le processus d'évaluation est l'occasion "de nous raconter" au monde extérieur, puis "d'être raconté" par d'autres, qui nous ont brièvement aperçus par la fenêtre que nous leur avons ouverte, mais aussi par des interstices, jours inévitables et autres portes dérobées poussées dans le dialogue avec les étudiants, diplômés, praticiens, enseignants, chercheurs et administratifs.

Le résultat, impressionnant, parfois déroutant, souligne les forces, dévoile des failles, et ouvre des perspectives nouvelles. La faculté LOCI souhaite témoigner sa reconnaissance du travail des experts et, avec le recul nécessaire, intégrer l'évaluation à la dynamique de la construction facultaire, dans ses dimensions d'enseignement, de recherche et de service.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point	Observation de fond
.....		
.....		

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Prof. Eric Van Overstraeten

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Prof. Catherine Vanhamme, Vice-doyenne

Prof. Christine Fontaine, co-présidente comm.BARC-MARC

 Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme
UCLouvain
Site architecture Bruxelles
Rue Wafelaerts 45 51, bte L3.03.03
1060 Saint-Gilles
Belgique

¹ Mentionner la rubrique « CA » (Constats et analyse) ou « R » (Recommandations).